



Arrêté n° : SL/ST/2026/ 407

Occupation du domaine public,  
Rue barrée,

Le mardi 22 Septembre 2026,

## ARRÊTÉ

**NOUS**, Maire de la Ville de SENLIS,

**VU** le Code Pénal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

**VU** le Code de la Route,

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de travaux de coulage béton par l'entreprise **PIVETTA**, il est nécessaire d'occuper les emprises et d'interdire la circulation, au droit de la Rue Anne-Marie Javouhey.

## ARRÊTONS

**Article 1 :** L'entreprise **PIVETTA** est autorisée à occuper le domaine public au droit de la Rue Anne-Marie Javouhey, le mardi 22 Septembre 2026.

**Article 2 :** La circulation des véhicules de toute nature sera interdite, au droit de la Rue Anne-Marie Javouhey, le mardi 22 Septembre 2026.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

**Article 4 :** Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Lieutenant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis

Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 22 SEP. 2026

Le Maire,  
Pour le Maire,  
Et par Délégation,

Cédric DELAYEN  
3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

